Demande d'ajout de personnes à charge

L'ajout de personnes à charge s'effectue par courriel à etudiant@planmajor.ca durant la période de modifications. Pour la session d'hiver, l'ajout de personnes à charge est disponible uniquement aux nouveaux étudiants. Veuillez prendre note que si le membre perd son statut d'étudiant ou sa couverture ses personnes à charge perdent automatiquement leur couverture sans possibilité de remboursement.

S.V.P. Écrire lisiblement EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE

Code permanent de l'institution : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____ Date de naissance : _____

Courriel : _____ @ _____ Tél : _____

PARTIE 2 – INFORMATIONS SUR LES PERSONNES À CHARGE

Les personnes à charge doivent vivre au Canada. Au besoin, ajoutez une feuille supplémentaire.

Nom	Prénom	Lien		Sexe		Date de naissance		
		Conjoint	Enfant	Homme	Femme	Jour	Mois	Année
		❑	❑	❑	❑			
		❑	❑	❑	❑			
		❑	❑	❑	❑			
		❑	❑	❑	❑			
		❑	❑	❑	❑			

❑ Je déclare que mon conjoint-e de fait et/ou mes enfants à charge remplissent les conditions ci-dessous :

Est considéré-e comme une conjoint-e :

- la personne unie au membre de l'**association étudiante** de par un mariage légal, une union civile ou tout autre type d'union formelle reconnue par la loi ;
- la personne qui vit conjugalement avec le membre de l'**association étudiante** depuis au moins 12 mois et qui n'en est pas séparée depuis 90 jours ou plus en raison de l'échec de leur union ;
- la personne qui vit conjugalement avec le membre de l'**association étudiante**, a eu un enfant avec lui et n'en est pas séparée depuis 90 jours ou plus en raison de l'échec de leur union.

Sont considérés enfants à charge :

- les enfants qui ont moins de 21 ans et pour lesquels le membre de l'association étudiante (ou son conjoint-e) exerce une autorité parentale ;
- les enfants qui ont 25 ans ou moins, qui n'ont pas de conjoint-e et qui étudient à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu.

Signature : _____ Date : _____

RÉSERVÉ AU PLAN MAJOR
❑ Le membre a fourni une preuve de vie conjugale satisfaisante (*T1-Général de l'Agence du revenu du Canada*).

PARTIE 3 – PAIEMENT DE LA PRIME POUR L'AJOUT DE PERSONNES À CHARGE

❑ Ajout d'un conjoint-e ou d'un enfant: Le montant de votre cotisation** individuelle avant modifications en sus
❑ Ajout d'un conjoint-e et d'un enfant : Le double de votre cotisation** individuelle avant modifications en sus
❑ ❑ ❑ ❑ Enfant supplémentaires

Pour le paiement **par virement bancaire**, acheminez le formulaire par courriel à l'adresse suivante : etudiant@planmajor.ca

(Nous sommes affiliés avec la Banque Nationale, BMO, CIBC, TD ou la Caisse Desjardins).

Pour le paiement **par chèque**, postez le tout à l'adresse suivante : **Plan Major**, 763, boulevard St-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7

* Veuillez prendre note que dès la réception de votre paiement, Plan Major se réserve le droit de conserver un frais administratif en cas de demande de remboursement pendant la période de modifications.

** Les cotisations incluent, si applicable, les primes, les frais d'administration, les commissions, les réserves financières et les taxes qui peuvent se rattacher au régime. Veuillez-vous assurer de confirmer les montants auprès de Plan Major avant d'effectuer votre paiement.